

FONDS DE PLACEMENT GARANTI

# Helios2 – 75/100 GRV

PROTECTION DU  
REVENU DE RETRAITE



## Continuez de faire ce que vous aimez

**Helios2 – 75/100 GRV** est le choix parfait si vous désirez profiter de votre retraite pour faire les choses que vous aimez sans craindre d'épuiser votre épargne.

Helios2 – 75/100 GRV garantit 75 % de la valeur des Dépôts à l'échéance et 100 % en cas de décès. De plus, vous obtiendrez un revenu de retraite garanti à vie qui ne diminuera jamais, même en cas de chute des marchés. Mieux encore, cette Garantie vous offre la possibilité d'augmenter votre revenu !

Dans ce document, nous nous adressons au lecteur en tant que Titulaire et Rentier du Contrat. Veuillez vous reporter au document Contrat et notice explicative lorsque le Titulaire et le Rentier du Contrat sont des personnes différentes.

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

 **Desjardins**  
Assurances  
Vie • Santé • Retraite

POUR UN CHOIX ÉCLAIRÉ !

# Voici les principales raisons d'opter pour Helios2 – 75/100 GRV

## 1 Revenu de retraite garanti à vie

Helios2 – 75/100 GRV vous permettra d'éliminer l'incertitude que vous pourriez devoir affronter à la retraite en vous garantissant un revenu à vie. Ce dernier sera protégé contre les baisses des marchés et pourra augmenter selon leurs hausses.

Votre revenu annuel sera déterminé quand vous demanderez votre premier retrait. S'il a lieu immédiatement, il correspondra à un pourcentage de votre Dépôt initial déterminé selon votre âge<sup>1</sup>.

55 à 59 ans	3,0 %
60 à 64 ans	3,6 %
65 à 69 ans	4,1 %
70 à 74 ans	4,6 %
75 ans ou plus	5,0 %

Exemple :

Vous faites un Dépôt de 100 000 \$ dans Helios2 – 75/100 GRV à 65 ans et vous demandez un retrait immédiat.

<b>Dépôt initial (valeur protégée par la GRV)</b>		<b>Pourcentage de retrait de la GRV à 65 ans (un Rentier)</b>		<b>Revenu annuel garanti (Montant maximal de la GRV)</b>
100 000 \$	X	4,1 %	=	4 100 \$

Votre revenu garanti à vie sera d'au moins 4 100 \$. Même si les marchés chutent et que vous vivez longtemps, vous serez assuré de pouvoir retirer ce montant tous les ans.

<sup>1</sup> Par la suite, les Bonis de la GRV ou les rajustements, s'il y a lieu, pourraient faire augmenter votre Valeur protégée par la GRV et donc, votre revenu. Tout retrait effectué avant 55 ans ou supérieur au Montant maximal de la GRV sera considéré comme un retrait excédentaire de la GRV et diminuera la Valeur protégée par la GRV.

## 2 Possibilité d'augmenter votre revenu

Helios2 – 75/100 GRV comporte deux façons d'augmenter le montant de votre revenu garanti : les rajustements selon les hausses des marchés et les Bonis de la GRV.

### Rajustements

Votre Contrat Helios2 pourra prendre de la valeur en fonction des marchés. Les rajustements vous permettront d'intégrer ces gains à votre revenu sans les perdre par la suite. Ils seront effectués tous les trois ans, lorsque la valeur au marché sera supérieure à la Valeur protégée par la GRV. Ainsi, votre revenu garanti à vie pourrait augmenter lors de chaque rajustement !

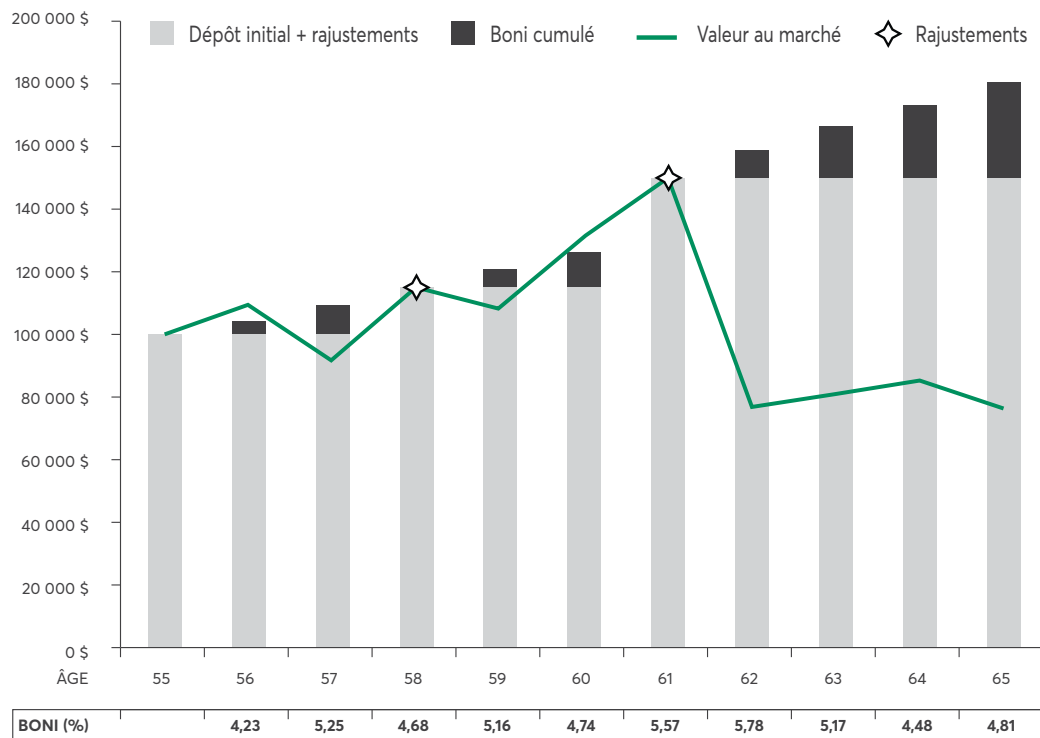
De plus, lorsque vous obtiendrez un rajustement selon les hausses des marchés et que vous aurez changé de catégorie d'âge depuis votre premier retrait, vous obtiendrez le Pourcentage de retrait de la GRV supérieur qui correspond à votre âge à ce moment.

### Bonis

À tout moment, vous pourrez décider de ne pas faire de retraits de votre Contrat. Pour chacune des années où vous ne ferez pas de retrait, un Boni de la GRV<sup>2</sup> annuel augmentera votre Valeur protégée par la GRV et, par conséquent, votre revenu des années suivantes.

**La Valeur protégée par la GRV sera utilisée pour calculer le montant de votre revenu garanti. Lorsqu'elle augmentera, votre revenu garanti à vie augmentera aussi.**

**Cette valeur correspondra à la valeur de vos Dépôts augmentée des rajustements et des Bonis de la GRV que vous pourriez obtenir.**



Cette simulation est présentée à titre informatif uniquement et n'est pas une indication ni une garantie des résultats à venir.

<sup>2</sup> Le Taux du boni de la GRV varie chaque année de 2,5 % à 8 %. Il est fondé sur le rendement d'obligations types du gouvernement canadien à 10 ans, plus 1,5 %.

### 3 Garantie au décès

En cas de décès, la valeur de votre Contrat sera garantie à 100 % contre les baisses des marchés. Elle sera versée à votre Bénéficiaire en cinq jours seulement<sup>3</sup>.

De plus, la valeur qui sera versée à votre Bénéficiaire en cas de décès pourra être rajustée à la hausse selon la valeur au marché de votre Contrat une fois tous les trois ans<sup>4</sup>.

### 4 Options de placement

Nous vous proposons plusieurs avenues pour atteindre vos objectifs de placement :

- 4 solutions d'investissement
- 3 portefeuilles d'investissement responsable
- 13 Fonds individuels

Pour obtenir plus d'information sur les Fonds offerts par l'intermédiaire du Contrat Helios2, veuillez consulter le dépliant à cet effet.

#### Les protections d'Helios2 – 75/100 GRV

Prestation à l'échéance	Capital-décès	Garantie de retrait à vie
75 % à 105 ans	100 %	Versement d'un revenu garanti à vie

Protection supplémentaire « Assuris » : Vous serez protégé contre la perte de vos Dépôts en cas d'insolvabilité de votre compagnie d'assurance. Visitez [assuris.ca](http://assuris.ca) pour obtenir plus d'information.

**Si vous voulez continuer de faire ce que vous aimez à la retraite,  
Helios2 – 75/100 GRV est le choix tout indiqué !**

<sup>3</sup> Des conditions s'appliquent, y compris la réception des documents pertinents, comme l'acte de décès. Vous devrez désigner nommément le ou les Bénéficiaires auxquels le Capital-décès sera versé.

<sup>4</sup> Le rajustement prend fin lorsque le Rentier atteint l'âge de 80 ans. Pour plus de renseignements, veuillez vous référer au document Contrat et notice explicative.

Le document Contrat et notice explicative contient des renseignements importants sur les caractéristiques du Régime de fonds de placement garanti Desjardins Sécurité financière – Helios2 et les Fonds de placement garanti DSF. De plus, son glossaire comprend des termes définis (écrits avec une majuscule dans le présent document). Nous vous conseillons de le lire attentivement avant de souscrire un contrat.

Helios2 est une marque de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Fonds de placement garanti DSF est une marque de commerce déposée, propriété de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Les Fonds de placement garanti DSF sont établis par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

DSF est le sigle de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

[desjardinsassurancevie.com/helios2](http://desjardinsassurancevie.com/helios2)

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.



Ce document est imprimé sur du papier Rolland Enviro.

100%

 **Desjardins**  
Assurances  
Vie • Santé • Retraite